



## DÉROGATION MINEURE

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE FORTIERVILLE

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, Annie Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil, à sa session ordinaire du 4 octobre 2022, étudiera les recommandations du comité consultatif d'urbanisme relativement à une demande de dérogation mineure pour la propriété de Grimard et Fils inc, située au 426, route 265, à Fortierville.

La demande concerne l'implantation d'une affiche commerciale dont la hauteur de 6,1m (20') serait supérieure à la hauteur permise de 5m (16' 5") et d'une superficie de 5,48m<sup>2</sup> (59 pi<sup>2</sup>), également supérieure à la norme de 5m (53,8pi<sup>2</sup>).

L'assemblée du conseil se tiendra à la salle municipale, au 198A, rue de la Fabrique à Fortierville à 19h30.

Donné à Fortierville, ce 30<sup>e</sup> jour du mois d'août 2022.

Secrétaire-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Annie Jacques, secrétaire-trésorière, résidant à Leclercville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir : les babillards du bureau municipal et de l'église. EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 29<sup>e</sup> jour du mois d'août 2022.

Secrétaire-trésorière